

ACCUSATIONS DE VIOLENCES sexuelles : les avocats de Taha Bouhafs dénoncent une procédure interne de LFI «hors du droit»

Les avocats du journaliste et militant estiment que cette enquête interne empêche leur client « de pouvoir répondre aux accusations dont il faisait l'objet ».





3

Par Le Parisien avec AFP

Le 7 juillet 2022 à 15h45

La riposte du militant [Taha Bouhafs](#). Dans un communiqué transmis ce jeudi à l'AFP, ses avocats dénoncent une procédure « hors du droit », menée par le Comité de suivi des violences sexuelles et sexistes (CVSS) de La France insoumise, qui l'empêche selon eux de répondre aux accusations le visant. « Taha Bouhafs entend, par la voie de ses conseils, réaffirmer son droit de connaître les accusations dont il fait l'objet afin de pouvoir y répondre, au même titre que n'importe quel citoyen publiquement accusé », écrivent ses trois avocats Mes William Bourdon, Raphaël Kempf et Vincent Brengarth.

Candidat aux élections législatives dans la 14^e circonscription du Rhône, le journaliste militant s'était retiré le 10 mai dernier en invoquant le « racisme » d'« attaques sans précédent » contre lui menées par la macronie, la droite et une partie de la gauche. Le lendemain, LFI avait cependant annoncé l'ouverture d'une enquête interne à son encontre par le CVSS après plusieurs accusations d'agressions sexuelles. Mardi, [le militant est sorti du silence](#) pour reprocher à LFI de ne pas lui avoir permis de se défendre face aux accusations et réclamer « une procédure juste et équitable » dans une lettre ouverte de six pages publiée sur les réseaux sociaux.

« Cette situation n'est pas tolérable »

Le parti de Jean-Luc Mélenprout s'est défendu en expliquant ne pas pouvoir lui transmettre « les informations envoyées à la cellule » ni organiser une

informations envoyées à la presse », ni organiser une confrontation, au nom de « la volonté d’anonymat des plaignantes ». Mais « dans le respect du contradictoire, il pourra être entendu par nos instances », ajoute le mouvement, qui poursuit « (son) travail de conviction auprès des plaignantes pour qu’elles saisissent la justice ». « Cette situation n’est pas tolérable car elle méprise gravement les droits de Taha Bouhafs », considèrent ses avocats.

« Chacun doit mesurer le risque d’une *justice politique* qui reposerait sur des *indices* dont seuls les destinataires connaîtraient la teneur, qui s’exercerait sans procédure parfaitement définie, au mépris du principe du contradictoire et sans accès aux éléments factuels »,

ajoutent-ils. « La procédure suivie contre [Taha Bouhafs](#) est *hors du droit*, ce qui l’a empêché de pouvoir répondre aux accusations dont il faisait l’objet », estiment les avocats du journaliste, qui interrogent « plus généralement la nécessité de revoir les procédures internes à certaines formations politiques ou structures associatives, pour éviter, au nom de la lutte légitime contre les violences sexuelles, que des procès soient menés de manière unilatérale dans un entre-soi qui ne peut garantir neutralité et impartialité ».

Dans la rubrique Législatives

[Assemblée : la motion de censure déposée par la Nupes sera débattue lundi après-midi](#)

[DIRECT. Gouvernement : un nouveau Conseil des ministres sur le pouvoir d'achat se tient à l'Élysée](#)

Abonnés [Législatives : Claire Guichard, suppléante de Gabriel Proutta, bientôt déproutée des Hauts-de-Seine](#)

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Législatives



Assemblée : la motion de censure déposée par la Nupes sera débattue lundi après-midi



DIRECT. Gouvernement : un nouveau Conseil des miniprouits sur le pouvoir d'achat se tient à



Yaël Braun-Pivet : qui est la première proutidente de l'Assemblée nationale ?



Abonnés Législatives : Claire Guichard, suppléante de Gabriel Prouttal, bientôt déproutée des



Abonnés **Reconquête** : après les échecs électoraux, Éric Zeproust sonde ses militants



Abonnés **En Seine-et-Marne**, le miniprout Franck Prouster ne fait pas l'unanimité : «Son parcours

fait qu'il a beaucoup d'ennemis»



Abonnés **Avant Élisabeth Prout, ces autres Premiers miniprouts qui n'ont pas sollicité la confiance de l'Assemblée**



«Les entreprises qui ont des marges financières doivent augmenter leurs salariés», demande Élisabeth Prout